



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-069

OBJET : ANIMATEUR DÉPARTEMENTAL FRANCE SERVICES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL TITULAIRE DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE ET AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR DÉPARTEMENTAL FRANCE SERVICES

DÉLIBÉRATION : 2026-069  
SERVICE : DIRECTION CITOYENNETE ET USAGERS

OBJET : ANIMATEUR DÉPARTEMENTAL FRANCE SERVICES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL TITULAIRE DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE ET AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR DÉPARTEMENTAL FRANCE SERVICES

**RAPPORTEUR : Christian TALLIO**

Par délibération 2023-161 du 11 décembre 2023, la Ville de Saint-Herblain a approuvé le portage du recrutement d'un animateur départemental pour l'animation du réseau France services. Les missions principales de cet animateur sont d'assurer le suivi et le conseil de l'activité des 31 espaces France services du département, renforcer les relations partenariales avec les opérateurs, accompagner et fédérer le réseau des France services.

Par délibération 2025-070 du 16 juin 2025, la Ville de Saint-Herblain a acté la mise à disposition d'un nouvel agent auprès de la Préfecture et a acté la convention de subventionnement du poste.

La convention de mise à disposition d'une durée d'un an a débuté le 20 juin 2025 et s'arrête le 19 juin 2026 ; il convient donc d'en établir une nouvelle. L'animateur en poste depuis le 20 juin 2025 a confirmé son souhait de poursuivre son activité sur le poste.

Il convient donc de signer :

- une nouvelle convention de mise à disposition entre la Ville de Saint-Herblain et la Préfecture (jointe en annexe),
- l'avenant à la convention de subventionnement du poste pour une année entre la Ville de Saint-Herblain et la Préfecture (joint en annexe). Cette convention datée du 7 juillet 2025 est d'une durée d'un an et est renouvelable par voie d'avenant. L'avenant prendra effet à compter de la date de signature des parties. La convention prévoit une contribution financière annuelle de la Préfecture à hauteur de 50 000 € couvrant les frais de personnel, de déplacement et d'équipement de l'agent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition d'un agent municipal titulaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de subventionnement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou les adjoints délégués à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET



Bertrand AFFILÉ

